

ANTHROPOLOGIE DE LA TRADITION DE STYLE ORAL

article rédigé pour la revue « *Afrique et Parole* » n° 52 de novembre 1977

L'étude de la tradition de style oral du milieu ethnique palestinien du premier siècle de notre ère est au cœur des travaux anthropologiques de Marcel Jousse¹. Sans connaître ces travaux, l'équipe missionnaire de Bongor (Tchad) a eu révélation, par la lecture de Mgr Cerfaux, de l'existence de cette tradition au sein de laquelle a été composé et transmis l'Évangile. D'une correspondance, qui reste à établir, avec la tradition orale massa est née la remarquable expérience de mémorisation de l'Évangile dont *Afrique et Parole* s'est fait l'écho à plusieurs reprises (n° 46-48) et qui fit l'objet de débats à la session du Thil (France) de septembre 1976.

Un aspect important de cette tradition du style oral palestinien semble, cependant, avoir été quelque peu oublié : celui de la fidélité récitationnelle et donc de la « stylistique orale » qui la facilite. Aussi le présent article se propose-t-il, répondant ainsi à un souhait exprimé par René Luneau dans le liminaire du n° 47 de *Afrique et Parole*, de synthétiser l'apport de Marcel Jousse dans ce domaine de la tradition orale palestinienne et, plus généralement, en ce qui concerne le style oral et ses lois anthropologiques. Nous espérons ainsi être de quelque utilité en orientant les recherches, regrettant toutefois qu'une meilleure connaissance des réalités africaines ne nous permette pas d'être plus concret dans ces orientations.

1. Tradition orale et tradition de style oral

Une des difficultés que soulève l'expérience de Bongor, c'est l'option qui a été faite de transmettre l'Évangile en adoptant le *genre du conte*, traditionnellement utilisé par le milieu ethnique massa. D'une part, en effet, comme le soulignait *Afrique et Parole* n° 50, transposer la tradition évangélique dans ce genre du conte ne va pas sans danger car le « rapport signifiant-signifié y est d'un tout autre ordre ». D'autre part, c'est oublier que la tradition de style oral évangélique, qui a servi de catalyseur à cette expérience, repose essentiellement sur la répétition littérale, ce que le conte ne semble pas assurer.

La règle d'or du milieu pédagogique palestinien²

En effet, celui qu'il convient d'appeler ethniquement Iéshoua de Nazareth, était, pédagogiquement, un rabbi. Et si son enseignement différait de celui des rabbis scolastiques d'Israël quant à la doctrine, il ne s'en distinguait aucunement quant aux procédés pédagogiques utilisés. Or cette pédagogie rabbinique reposait sur la mémorisation fidèle et littérale des leçons de l'enseignant par les disciples qui étaient des « apprenants par cœur ». La règle d'or de ce milieu pédagogique était : « Tout apprenant doit réciter dans les termes mêmes de son rabbi » (*Edujoth* 1, 3) et l'idéal proposé à l'apprenant était d'être « comme une

¹ Cf. Marcel JOUSSE, *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs*, Archives de Philosophie, vol. II, cahier IV, Beauchesne, Paris, 1924. Cet ouvrage forme la table des matières de ce qui devait former la matière de son enseignement de 1930 à 1957.

² Sur ce sujet que nous ne faisons qu'ébaucher cf. l'ouvrage de Marcel Jousse : *La Manducation de la Parole*, Gallimard, Paris, 1975.

citerne bien cimentée qui ne perd pas une goutte de ses eaux » (*Pirké Aboth* 2, 8). Cette exigence de mémorisation littérale découlait non seulement du respect que l'on doit à la parole de son enseignant, mais aussi à l'interdiction qui était faite de ne rien mettre par écrit à côté du texte sacré mis par écrit de la Tôrah. De cette interdiction ethnique, rabbi Yohanan ben Napaha se faisait l'écho en récitant : « Quiconque met par écrit les halakot (commentaires juridiques des rabbis), c'est comme s'il mettait le feu à la Tôrah » (*Gitt. 60 b*). Et si Rabbi Iéshoua de Nazareth ne s'est pas soustrait à cette interdiction, puisqu'il n'a rien écrit de son enseignement, ses apprenants pouvaient-ils se soustraire à la nécessité d'une mémorisation littérale. Ce d'autant plus que le Rabbi qui leur était donné de suivre « parlait comme jamais homme ne parla » et proférait les Paroles de vie puisqu'il parlait au nom de son Abbâ des Cieux. On sait que la mise par écrit de cet enseignement fut très tardive et se réalisa dans le milieu ethnique grec pour pallier sa relative amnésie, à une époque où les témoins authentiques venaient à disparaître.

Le souci universel du « mot à mot »

Ce souci de la fidélité récitationnelle, qui fut celui du milieu ethnique palestinien et des apprenants de Iéshoua, ne leur est d'ailleurs pas spécifique. Tous les milieux de style oral, transmettant vitalement leurs traditions, le manifestent.

Citons pour mémoire ce que rapportait Rattray, anthropologue du gouvernement britannique en mission sur la côte occidentale d'Afrique dans le pays des Achantis :

« Il existe chez une caste d'historiens de profession qui racontent les hauts faits des rois en schèmes rythmiques qu'ils chantent sur des mélodies spéciales qui varient à chaque règne... Chaque récitant a un certain nombre de disciples auxquels il enseigne sa récitation, mot pour mot, et la mélodie appropriée, note pour note ; tout danger de mutilation ou de corruption est évité par ce fait que le récitant, une fois admis dans la caste, est puni de mort à la moindre faute soit dans le texte, soit dans la notation. Le résultat de ce système est que les récitations composées depuis plus de huit cent ans nous sont parvenues intactes. »³

Dans son propre milieu paysan sarthois, Marcel Jousse avait pu constater, enfant, ce souci chez les vieilles femmes illettrées qui n'hésitaient pas à corriger les plus jeunes, défaillants : « Ce n'est pas ainsi qu'on récite ! ».

Tout près de nous, citons ce bouleversant témoignage d'Alex Haley. Dans une interview publiée dans le magazine *Playboy*, ce noir américain qui avait entrepris de retrouver en Afrique le village d'où avait été emmené captif, il y a deux siècles, son ancêtre comme esclave, nous raconte comment il fut pétrifié d'entendre le griot du village, enfin retrouvé, répéter ce qui avait été transmis par tradition de griot à griot :

« Cet homme du fin fond de l'Afrique me racontait exactement, au mot près, ce que ma grand-mère m'avait inlassablement dit et redit sur le porche de sa maison de Tennessee. Ce qu'elle-même tenait de la bouche de son père, George, qui, lui, l'avait appris de sa mère Kizzy, qui, elle, avait rapporté ce que lui avait transmis son père, Kounta Kinté. »⁴

³ Marcel JOUSSE, *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs*, op. cit. p. 169.

⁴ Cf. Alex HALEY, *Racines*, édition Alta, Paris, 1977.

« Sous une forme ou une autre, nous retrouvons, dans tous les milieux de style oral, cet implacable souci du mot à mot, condition essentielle de toute tradition, transmise de bouche à bouche, de génération en génération. »⁵

Lois mnémoniques et procédés mnémotechniques

Une telle fidélité provoque toujours une stupeur chez nous autres, Occidentaux amnésiques. Comment est-elle possible ? Invoquer le fait que ces peuples privés du secours de l'écrit ou refusant de s'en servir dans la transmission de leurs connaissances, sont obligés par là même d'utiliser leur mémoire, et, de ce fait, lui donnent une capacité extraordinaire par l'exercice constant qu'ils en font depuis leur tendre enfance, constitue une première explication. Mais il y a beaucoup plus et Marcel Jousse le souligne avec force : « La mémoire, infatigablement exercée dès l'enfance, donne son plein et merveilleux rendement, en se conformant d'elle-même **aux lois rythmiquement mnémoniques de l'organisme vivant** »⁶. « La mémoire est tout l'homme et tout l'homme est mémoire » répétait-il par ailleurs et dès lors que l'expression et la transmission de ses connaissances, par l'homme, répond au jeu libre et spontané de ses mécanismes vivants, cette expression et cette transmission acquièrent, de ce fait, une aptitude naturelle à être mémorisables.

« A ces lois rythmiquement mnémoniques de l'organisme vivant [que nous exposerons brièvement dans la seconde partie de cet article], les trouvailles millénaires viennent ajouter les adjuvants précis, intelligents et souvent artistiques, des **procédés mnémotechniques**, variables à l'infini. »⁶

Une « stylistique orale »

L'utilisation consciente de ces procédés : mots-agraves, symétries, enfilades, allitérations, jeux de mots, etc. que nous nous contentons de signaler dans cet article, jointe à l'utilisation, le plus souvent inconsciente, des lois mnémoniques, constitue pour ces traditions, une véritable *stylistique orale*. C'est pourquoi Marcel Jousse a forgé le terme de *style oral* pour les caractériser.

Cette stylistique, toute ordonnée à la facilitation de la mémorisation, fait, de ces traditions, tout autre chose que des « ragots » sans consistance, avec lesquels nous les confondons encore trop souvent. Pour lever une telle ambiguïté, Marcel Jousse établit une distinction entre *tradition orale* et *tradition de style oral*.

« La tradition orale est un ensemble de racontars individuels ou collectifs dont la caractéristique est précisément de n'avoir pas de style et de n'avoir que peu de valeur... La tradition de style oral et le jeu prestigieux de la mémoire qui en est à la fois la cause et la conséquence... est un fait vivant qui se joue dans des hommes vivants, à l'état pratique, d'une manière tellement quotidienne qu'il est presque inconscient. »⁷

C'est cette quasi inconscience qui en a fait notre presque totale méconnaissance.

En apprenant que pour transmettre l'Évangile, en milieu massa, on avait eu recours au genre traditionnel du conte – donc, à la frontière entre ces deux traditions – je me suis demandé si justement cette distinction capitale, apportée par Marcel Jousse, n'avait pas échappé à l'équipe de Bongor lorsqu'elle crut pouvoir établir une correspondance entre

⁵ Marcel JOUSSE, *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs*, op. cit. p. 170.

⁶ Prière d'insérer du « *Le style oral rythmique et mnémotechnique chez les Verbo-moteurs* ».

⁷ Notes inédites de Marcel JOUSSE sur *Tradition orale et tradition de style oral*.

tradition palestinienne et tradition massa. N'est-ce pas faute d'avoir saisi que la tradition palestinienne était de *style oral* et, par suite, de l'avoir assimilée aux livres « racontars » de la tradition orale, que l'on a cru pouvoir utiliser n'importe quel mode de transmission, pour traditionnel qu'il soit ?

Anthropologique et ethnique

Ce choix du genre du conte résulte peut-être aussi d'un souci d'une meilleure adaptation au milieu ethnique massa, estimant que le style oral palestinien ne pouvait être imposé tel quel. Là encore, il convient d'apporter une distinction entre ce qui, dans une tradition de style oral donnée, relève de l'anthropologique et ce qui relève de l'ethnique. En effet, l'anthropologique, c'est l'homme – disons le composé humain – dans ses mécanismes fondamentaux : il est donc universel, perdurable et adaptable à tout milieu ; l'ethnique varie selon les diverses civilisations et ne saurait, évidemment, être imposé à tous les milieux.

A cet égard, le grand apport de Marcel Jousse, comme nous le faisait remarquer encore tout récemment le Père Cuénot, de l'École de la Foi de Fribourg, est d'avoir su apporter cette distinction entre anthropologique et ethnique. Son œuvre, essentiellement anthropologique, l'y conduisait nécessairement, puisqu'elle est tout entière orientée vers la recherche, par delà la diversité des particularités ethniques, des lois fondamentales de la connaissance, de l'expression et de la mémoire humaines. La découverte capitale de Marcel Jousse fut de prendre conscience que ce n'est pas d'abord dans leurs différenciations ethniques qu'il faut chercher la *source* de ces lois, mais bien dans l'homme vivant, sentant et connaissant. En effet, quel que soit le milieu ethnique qui le façonne, d'un bout du monde à l'autre, d'un siècle sur l'autre, propulsé par la loi rythmique universelle de l'énergie, c'est par les gestes de ses yeux, de ses oreilles, de ses mains, de tout son corps, que l'homme reçoit toutes les actions ambiantes ; c'est par ses gestes, balancés conformément à la structure bilatérale de son corps, dans une stéréotypie souple et facilitante, qu'il mime, spontanément et instinctivement, ces actions ambiantes et fait de ce *mimage* un moyen d'intercommunication⁸. Certes ces gestes, conscients ou inconscients, poussés ou esquissés, encore globaux ou presque totalement transposés en gestes laryngo-buccaux qui constituent le langage, peuvent être différents de milieu ethnique à milieu ethnique, leur existence n'en est pas moins universelle, attestant leur source profondément anthropologique.

Les « lignes de plus grande pente » du style oral

C'est l'universalité même de ces comportements, dans le temps et l'espace, à travers leur utilisation plus ou moins grande et plus ou moins variée, selon les milieux ethniques, qui a amené Marcel Jousse à parler de « lois » régissant ces comportements. Ce mot « loi », dans sa bouche, est évidemment à prendre dans le sens scientifique d'énoncé d'un phénomène qui régit universellement des faits particuliers. L'œuvre anthropologique de Marcel Jousse est, en effet, essentiellement d'ordre scientifique. Sa méthode d'investigation, basée sur l'observation attentive de la nature, des enregistrements du laboratoire expérimental aux manifestations spontanées du laboratoire ethnique, se laisse guider par « l'implacable logique des faits » dans une soumission constante au réel. Chez lui donc, pas de théories, ni de systèmes ou de codifications. Il ne fait que mettre en évidence « les lignes de plus grande pente » par lesquelles tend à s'écouler spontanément, l'expression humaine et le caractère fortement mnémonique et mnémotechnique que revêt dès lors cette expression.

⁸ Cf. Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, chapitre *Rythmisme*, pp. 55-86.

Cette expression de « ligne de plus grande pente » utilisée par Marcel Jousse souligne à la fois le caractère quasi inéluctable de ces lois et le champ laissé à la liberté humaine de s'y conformer ou de s'y soustraire par une inhibition plus ou moins grande, renforcée le plus souvent par le milieu social. Mais si, par suite des évolutions séculaires et du poids de la pression sociale, de telles inhibitions ont entravé le libre jeu des mécanismes spontanés de la connaissance, de l'expression et de la mémoire humaines, n'est-ce pas apporter une libération et une hygiène mentale que d'en rendre à l'homme le plein usage ?

2. Les lois de la tradition de style oral

Peut-être ne sera-t-il pas inutile, après en avoir souligné le caractère profondément anthropologique, d'exposer ce que sont ces lois du style oral que Marcel Jousse a mises en relief : loi du mimisme interactionnel, loi du rythmo-mélodisme, loi du bilatéralisme, loi du formulisme.

Loi du mimisme interactionnel

Le rejeu du geste caractéristique

Ce qui frappe, quand on observe l'homme spontané de ces milieux de style oral, aussi bien que l'enfant, c'est sa tendance instinctive à imiter, ou plus exactement à mimer par tout son corps et surtout par ses mains, chacun des êtres et des objets qui l'entourent. Ce recours au mime est ce que Jousse appelle « la saisie et la reproduction du geste caractéristique », c'est-à-dire la saisie et la reproduction du geste propre à une chose qui fait qu'elle est elle-même et non une autre. Le serpent ? C'est cette chose qui fait... et l'index de la main droite pointé en avant dessine la démarche sinueuse du reptile tandis que la bouche reproduit son sifflement caractéristique. La femme ? C'est celle qui... et les deux mains, glissant le long de la tête, viennent matérialiser sa longue chevelure ou son voile. Le feu ? C'est ce qui... et les doigts s'agitant vivement pendant que les mains montent et descendent rapidement, évoquent la danse ardente de la flamme, etc. De là pourquoi on dit communément que ces peuples « dansent » toujours. Tout simplement, ils s'expriment spontanément avec tout leur corps. Nous sommes là en présence de la loi la plus fondamentale de la Mécanique humaine : la loi du mimisme, sur laquelle repose toute l'Anthropologie du Geste.

Le rejeu de l'interaction

Une observation plus attentive de cette gestualisation significative nous révèle qu'elle est fondamentalement interactionnelle. En effet, les êtres et les objets de l'univers ne sont pas isolés mais interagissent les uns sur les autres. Ils ne propulsent donc pas uniquement des gestes caractéristiques mais aussi des gestes transitoires. Le feu, ce n'est pas uniquement ce qui propulse cette danse caractéristique, c'est aussi ce qui brûle le bois, rougit le fer, fond la cire, réchauffe l'homme, fait bouillir l'eau, etc. Partout nous avons des interactions, c'est-à-dire :

Un agent	-	agissant	-	un agi
la femme	-	emmaillote	-	son enfant
le chasseur	-	tue	-	le phacochère
etc.				

L'homme qui mime saisit donc également ces interactions et les rejoue en gestes propositionnels. Transposés dans la gesticulation laryngo-buccale qu'est le langage, ils déterminent la structure fondamentale de nos phrases : sujet – verbe – complément.

Loi du rythme-mélodisme

La mélodie naturelle du langage

Un autre fait universel facilement observable est que dans tous ces milieux de style oral, les récitations ne sont jamais « causées » mais « rythme-mélodiées ». Mgr Anselme T. Sanon le soulignait : « La mélodie intervient comme une compagne naturelle du langage dans nos langues africaines »⁹.

« La mélodie est une chose normale et naturelle. On ne peut pas prononcer des phrases sans mélodie, car c'est la physiologie même qui commence à moduler la mélodie sur les lèvres... Ecoutez parler un Chinois, écoutez un Amérindien de l'Arizona, écoutez un Anglais, écoutez un Français, ils n'ont pas la même mélodie, mais ils ont tout de même, tous, des mélodies, et diverses de province à province, et même, d'individu à individu... Il est extrêmement difficile de tuer la mélodie de notre voix pour en faire une lecture recto tono. Nous ne pouvons pratiquement pas faire du recto tono parce que nous sommes des êtres vivants »¹⁰, c'est-à-dire des êtres rythmés dont la voix ne peut échapper à la grande loi de l'explosion de l'énergie vitale à des intervalles biologiquement équivalents ; c'est-à-dire aussi, des êtres dont l'intelligence et l'affectivité s'investissent dans les mots prononcés et font jaillir la mélodie du sens même des mots.

Le sémantico-mélodisme

Cette mélodie naturelle du langage est donc indissociablement une rythme-mélodie et une sémantico-mélodie. « Cette sémantico-mélodie ne se plaque pas du dehors comme les notes graphiquement musicales, sur des mots graphiquement manuscrits. La signification se fait mélodisation. Nous disons bien et dans son sens fort : « elle se fait ». Nul besoin de la faire et nulle possibilité de l'empêcher... La mélodie est la parole elle-même, vivante, sentante et connaissante »¹¹. Il s'agit de tout autre chose que de la psalmodie passe-partout et banalisante.

Le rythme-mélodisme mnémorique

La mélodisation de la parole humaine, parce qu'elle est rythmique et sémantique, est puissamment mnémorique. On comprend que tous les milieux traditionnels l'aient spontanément et intelligemment utilisée dans le transport de leurs récitations. Le milieu ethnique palestinien, lui-même, se conformait à cette maxime, rappelée par Marcel Jousse dans son ouvrage sur *Les Rabbis d'Israël*¹² :

« Quiconque dit le Mikrâ sans mélodie
et la Mishnâh sans psalmodie,
celui-là l'Écriture en dit :
« Et certes Je leur ai donné des préceptes
qui ne sont pas beaux ». »
(*Megillah*, 32)

⁹ *Afrique et Parole*, n° 48.

¹⁰ Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, p. 165.

¹¹ Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, p. 166.

¹² Marcel JOUSSE, *Les Rabbis d'Israël, les récitatifs rythmiques parallèles*, Spes, Paris, 1930.

Fidèle à cette règle, Rabbi Iéshoua de Nazareth n'a pas « prêché » son évangile mais bien rythmo-mélogié ses leçons, avec une mélodie traditionnelle, propre à chaque genre comme nous le précisons plus loin, à propos du formulisme.

Loi du bilatéralisme

La structure bilatérale du corps humain

Que fait le petit enfant qui doit réciter une leçon ? Il se balance sur ses jambes. Partout, dans la plupart des milieux où l'on transporte les textes par oral, les récitateurs se balancent, soit d'avant en arrière, soit de gauche à droite.

Ce balancement corporel découle de la structure bilatérale de l'homme. Celui-ci est un être triplement bilatéral : il a une droite et une gauche, un avant et un arrière, un haut et un bas. « Quand donc il s'exprime globalement, nous dit Marcel Jousse, il balance son expression suivant la conformité de son corps... De même qu'il marche en se balançant alternativement, de même l'homme s'exprime en se balançant alternativement. Vouloir faire de ce balancement, un principe de pure esthétique, c'est méconnaître totalement la physiologie humaine... »¹³.

Ce balancement corporel a une influence profonde sur la gesticulation globale du réciteur. D'abord sur les gestes expressifs dont il accompagne sa récitation et dont nous avons parlé plus haut. Le balancement corporel pousse le réciteur à répartir et équilibrer ces gestes. A un geste vers la droite correspondra un geste vers la gauche, etc. Ensuite sur la rythmo-mélogie dont il soutient la rythmisation. Enfin, et plus profondément, il influe sur le texte même de la récitation dont il balance les formules verbales qui traduisent rythmiquement la pensée soit en se complétant, soit en s'opposant.

Le parallélisme textuel

Ce balancement des formules verbales, c'est le phénomène du parallélisme. On a voulu faire de ce parallélisme une caractéristique de la « poésie » hébraïque. C'était encore faire dépendre d'un milieu ethnique donné ce qui est un fait purement anthropologique. On le retrouve chez tous les peuples qui portent oralement leurs traditions, aussi bien chez les Chinois, comme l'a montré Tchang Tchong Ming dans sa thèse *Le parallélisme dans les vers du Cheu King* que chez les Finnois dans l'épopée du Kalevala, les Malgaches ou les Africains... « Partout l'homme balance, parallélise ses traditions pour les mieux porter »

« Ruisselle ma doctrine comme la pluie,
descende ma parole comme rosée . »
(Dt 32, 2)

« L'argent est la corne du riche,
la bêche est la corne du pauvre. »
(proverbe mérina de Madagascar)

« Voici qu'un désir me saisit,
l'idée m'est venue à l'esprit,
De commencer à réciter,
de moduler les mots sacrés,
D'entonner le chant de famille,
les vieux récits de notre race... »

¹³ Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, p. 206.

(Kalevala)

Ce balancement corporel et textuel a, en effet, un rôle mnémonique considérable. Le mécanisme de la mémoire a besoin pour se déclencher du mouvement du corps. Un des élèves de Jousse le signalait dans le n° 15 des Cahiers juifs : « C'est à cette instinctive mnémonique que le balancement rythmé de la Tôrah a dû sa conservation dans les synagogues. Sans balancement, il serait impossible de la réciter tout entière comme font aujourd'hui encore les rabbins et les hazans... Seulement jusqu'à la découverte (par Jousse) des causes psycho-physiologiques et des effets mnémoniques de la loi du parallélisme, Israël se balançait sans savoir pourquoi »¹⁴.

Cette loi du parallélisme s'exerce à trois niveaux dans les textes. D'abord dans les schèmes rythmiques. Jousse appelle ainsi « les deux ou trois émissions vocales, sémantiquement et mélodiquement parallèles formant ainsi un tout complexe... »¹⁵. Pour être clair et concret, voici un exemple de schème rythmique binaire, c'est-à-dire composé de deux balancements :

« Ils ne conseillent pas d'abord
mais ils raillent plus tard. »
(proverbe mérina de Madagascar)

Voici un exemple de schème rythmique ternaire, c'est-à-dire composé de trois balancements :

« Nous ne les chassons pas devant nous, comme les moutons,
mais ils viennent en suivant, comme les chiens,
ils se balancent par derrière, comme une queue de mouton. »
(proverbe mérina de Madagascar)

Bien souvent, le parallélisme ne se produit que de schème rythmique à schème rythmique :

« Cette fumée, vers l'Ouest,
n'est pas de la fumée, mais une coquetterie.
Ce riz que l'on pile, vers l'Est,
n'est pas du riz que l'on pile, mais un caprice. »
(proverbe mérina de Madagascar)

A une échelle plus haute, le parallélisme va jouer de groupes à groupes de schèmes rythmiques. On obtient alors de petits récitatifs parallèles stéréotypés :

« Quiconque apprend étant enfant,
à quoi sera-t-il comparable ?
A de l'encre écrivant sur du vélin nouveau.

Quiconque apprend étant vieillard,
à quoi sera-t-il comparable ?

¹⁴ E. BOUGLY, *La Mimique hébraïque et la Rythmo-pédagogie vivante*, Cahiers juifs, 1935, n° 15.

¹⁵ Marcel JOUSSE, *Les lois psycho-physiologiques du style oral et leur utilisation philologique*, Geuthner, 1931, p. 4.

A de l'encre écrivant sur du vélin gratté. »
(Rabbi Elishah ben Aboujah)

S'il n'est pas rare de rencontrer dans l'Évangile des schèmes rythmiques parallèles :

« Que ne sache ta gauche
ce que fait ta droite. »
(Mt 6, 3)

« A celui qui a, on donnera,
et il aura du surplus.
A celui qui n'a pas,
on enlèvera même ce qu'il a. »
(Mt 13, 12)

on y rencontre surtout des récitatifs parallèles :

« Il y avait un homme
et il avait deux fils.

S'approchant du premier il lui dit : « Ô mon fils, va-t-en donc aujourd'hui travailler dans ma vigne. »	S'approchant du second il lui dit : [« Ô mon fils, va-t-en donc aujourd'hui travailler dans ma vigne. »]
Celui-ci répondant lui dit : « Non, je n'y vais pas ! »	Celui-ci répondant lui dit : « Me voici, Seigneur ! »
Cependant, dans la suite, repentant, il alla.	Cependant, dans la suite, point du tout, il n'alla.

Qui des deux a donc fait
le vouloir de son père ? »

(Mt 21, 28-31)

Les abréviations graphiques

Il convient de signaler ici un phénomène important qui joue dans la mise par écrit des textes de style oral, et mis en évidence par Marcel Jousse ; celui des abréviations graphiques. Pour de multiples raisons : par économie de papier et de temps, parce que les mêmes formules se répètent d'un récitatif à l'autre et parce que ces mises par écrit s'adressent à des gens qui connaissent les textes par cœur et qui pourront rétablir l'intégrité de ces textes, on omet souvent des formules. Par exemple, pour le récitatif des Deux Fils, ci-dessus, dans la deuxième partie, les formules que nous avons mises entre crochets ont été omises et remplacées par « de même ». Ce « de même » n'est pas plus destiné à être dit que le « bis » qu'on trouve dans la mise par écrit de la *Marseillaise* :

« L'étendard sanglé est levé (bis) »

Il indique seulement une répétition sous-entendue que le récitateur doit rétablir, comme nous l'avons fait nous-même ci-dessus. Que l'on examine de ce point de vue la longue récitation du Jugement dernier (Mt 25, 31-46). On voit, dans la mise par écrit des quatre récitatifs parallèles qui composent cette récitation, leur abréviation progressive pour aboutir à la contraction du dernier, telle que nous le donnent toutes les bibles :

« Seigneur,
quand t'avons-nous vu
affamé ou assoiffé,
étranger ou nu,
malade ou prisonnier,
et ne t'avons-nous pas servi ? »

Dans la récitation, on doit rétablir le texte pour que puisse s'exercer l'effet mnémorique du parallélisme.

Autre exemple frappant d'abréviations graphiques : la mise par écrit du *Notre Père* par Luc, qui omet les dernières formules de chacun des deux récitatifs parallèles dont se compose cette prière¹⁶.

Loi du formulisme

Une stéréotypie souple et adaptable des gestes humains

René Bazin, dans l'ouvrage qu'il a consacré à Charles de Foucauld, nous fait part, dans le chapitre consacré à la littérature orale des Touaregs, de son émerveillement devant la beauté de leurs improvisations. Mais il ajoute que son émerveillement a vite fait place à une pénible impression de déjà-vu et de déjà-entendu, au fur et à mesure qu'il écoutait davantage de ces improvisations. C'est qu'en effet ces splendides récitations, qui semblaient jaillir d'une totale spontanéité, étaient composées de formules ethniques préexistantes, incessamment reprises avec des légères adaptations, propres à chaque récitant. L'auteur faisait ici l'expérience d'un phénomène que Marcel Jousse a désigné sous le nom de « formulisme ».

Ce formulisme, que l'on peut définir : une stéréotypie souple et adaptable, s'exerce aussi bien sur les gestes expressifs que sur la rythmo-mélodie et les textes. Il répond à la fois à un besoin d'économie de l'énergie et à un besoin de facilitation. Economie, en ce sens qu'il est moins dispendieux d'énergie de répéter les mêmes geste que d'en créer de nouveau, à chaque instant. Facilitation, en ce sens qu'un geste rejoue d'autant mieux et avec plus d'efficacité qu'il a déjà été monté dans l'organisme. C'est pour cela que le formulisme gestuel, mélodique et textuel constitue, lui aussi, un adjuvant mnémorique de la récitation aussi bien que de la composition.

Le formulisme textuel de l'Évangile

Cette stéréotypie des gestes s'effectue, au cours des millénaires, dans un milieu ethnique donné. Le formulisme est donc essentiellement traditionnel. Chaque compositeur puise au trésor inépuisable des formules façonnées par son milieu et reçues de lui. Mais il y puise d'une façon individuelle, par l'agencement nouveau et personnel de ces formules anciennes.

C'est ainsi que les formules textuelles de l'Évangile, ainsi que l'a montré Marcel Jousse, sont empruntées aux targoûms, traduction orale araméenne de la Tôrah hébraïque mise par écrit. A l'époque de Iéshoua, en effet, l'hébreu n'était plus compris du peuple palestinien qui parlait araméen. A la synagogue, après la lecture rythmo-mélorisée du texte hébreu de la Tôrah, il fallait donc traduire ce texte, oralement, en araméen. Cette traduction orale, qui était mémorisée par le peuple dès sa prime enfance, était répétée inlassablement et religieusement pendant tout le reste de sa vie. Il en était donc tout imprégné et l'on comprend que Rabbi

¹⁶ voir à ce sujet, Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, p. 391.

Iéshoua, dont l'enseignement s'adressait au peuple et non aux rabbis scolastiques hébraïsants, ait utilisé cet immense réservoir de formules traditionnelles dont il faisait une doctrine nouvelle par un génial agencement personnel. La prière du *Notre Père* en est un exemple significatif, étudié par Marcel Jousse dans l'ouvrage *L'Anthropologie du Geste* où il nous donne les formules targoûmiques utilisées¹⁷.

Un tel style formulaire pose des problèmes de traduction. En effet, l'ignorance de ce phénomène amène, inévitablement, à traduire mot à mot, au lieu de traduire formule par formule, comme il conviendrait. Cela suppose, une connaissance approfondie des formules targoûmiques.

Pour aider ce travail de traduction¹⁸, précisons que ce formulisme textuel dans l'Évangile, se manifeste, principalement, sur les **propositions** et sur les **structures**.

Les formules de l'Évangile, comme toutes les formules traditionnelles des milieux de style oral, sont propositionnelles, c'est-à-dire, comme nous l'expliquions à propos du mimisme interactionnel, présentent habituellement la structure simple : sujet – verbe-complément. Nos traductions doivent donc veiller à respecter ce propositionnalisme. Il est intéressant de noter que les Massa ont spontanément ramené, à cette structure fondamentale, les phrases de la traduction initiale de l'Évangile faite par l'équipe de Bongor, comme nous le rapportait J.L. Ferrer, à la session du Thil. C'est d'ailleurs, en particulier, sur le retour au propositionnalisme que reposent les recherches de l'INADES sur le français fondamental.

Ces formules propositionnelles constituent un module qu'on adapte d'une manière souple à des circonstances diverses. Il convient donc de déceler toutes les fois qu'il est utilisé afin de ne pas le casser par une traduction différente se privant ainsi de la puissante aide mnémotecnique qu'il constitue. Prenons un exemple, entre beaucoup, qui fera mieux comprendre ceci. Voici trois extraits de la Bible de Jérusalem :

« Et il advint, quand ses jours de service furent accomplis
qu'il s'en retourna chez lui. »
(Lc 1, 23)

« Quant à Elisabeth, le temps fut accompli où elle devait enfanter
et elle mit au monde un fils. »
(Lc 1, 57)

« Or il advint, comme ils étaient là,
que les jours furent accomplis où elle devait enfanter.
Elle enfanta son fils premier-né. »
(Lc 2, 6)

Dans cette traduction, le module formulaire n'est pas senti. Voici comment Marcel Jousse le restitue et fait réciter rythmo-mélotodiquement au Laboratoire :

« **Et il advint que furent accomplis les jours** de son service

¹⁷ Marcel JOUSSE, *L'Anthropologie du Geste*, Gallimard, 1974, pp. 380-385.

¹⁸ cf. aussi le prochain ouvrage de Marcel Jousse, à paraître aux éditions Gallimard : *Le Parlat, la Parole et le Souffle*, chapitre 4 : Le formulisme.

et il retourna dans sa maison. »

« **Et il advint** pour Elisabeth
que furent accomplis les jours où elle devait enfanter
et elle enfanta un fils. »

« **Et il advint** quand ils étaient là
que furent accomplis les jours où elle devait enfanter
et elle enfanta son fils premier-né. »

Dans les récits de miracle jouent constamment les formules-types suivantes que Marcel Jousse veille à faire sentir dans sa traduction :

« Et il advint que Jésus (fit ceci)
et allaient après lui des foules nombreuses
Et voici un homme (ou une femme) vint
Et son nom était (un tel)
Et il avait telle attitude... »

On en trouvera deux exemples ci-après.

Ce formulisme joue aussi dans les récitatifs parallèles et permet, bien souvent, de déceler les abréviations graphiques dont nous avons parlé plus haut. Que l'on compare la traduction suivante de Jousse avec le texte ordinaire d'une bible :

« La Règle des Cieux ressemble à un trésor
caché dans un champ.
L'homme qui l'a trouvé le cache
et dans sa joie il s'en va.
Puis il vend tout ce qu'il a
et il achète ce champ.

« La Règle des Cieux ressemble à un marchand
cherchant de belles perles.
Lorsqu'il a trouvé une perle de prix
dans sa joie il s'en va.
Puis il vend tout ce qu'il a
et il achète cette perle. »
(Mt 13, 44-45)

Le formulisme joue également sur la **structure** des textes, en particulier dans les récits de miracle. Ceux-ci reposent sur une structure quaternaire avec, bien sûr, adaptation possible d'un récitatif sur l'autre, soit par omission, soit par développement imposé par les faits eux-mêmes. Voici à titre d'exemple, deux récits de miracles :

Récitatif historique de la guérison du lépreux

A

Et il advint que Jésus descendit de la montagne
et allaient après lui des foules nombreuses.
Et voici un homme vint
et il était rempli de lèpre.

B

Et il vint Jésus
et il tomba sur sa face.
Et il cria vers celui-ci
et il lui dit :

RABBI SI TU LE VEUX,
TU PEUX ME RENDRE PUR ;

C

Et fut ému Jésus
et il étendit sa main
Et il toucha celui-ci
et il lui dit :

JE LE VEUX,
SOIS RENDU PUR.

D

Et aussitôt s'en alla de lui la lèpre
et il fut rendu pur.

Récitatif historique de la guérison de la fille de Jaïre

A

Et il advint que Jésus traversa dans la barque
et allaient après lui des foules nombreuses.
Et voici un homme vint et son était Jaïre
et il était chef de la synagogue.

B

Et il vit Jésus
et il tomba à ses pieds,
et il cria vers celui-ci
et il lui dit :

RABBI, MA FILLE SE MEURT
MAIS VIENS DANS MA MAISON
ET POSE TES MAINS SUR ELLE
ET ELLE GUERIRA ET VIVRA.

C

Et entra Jésus
et il prit sa main,
et il cria vers celui-ci
et il lui dit :

JEUNE FILLE, JE TE LE DIS,
LEVE-TOI.

D

Et aussitôt se leva la jeune fille
et elle marchait.

Le formulisme mélodique de l'Évangile

Le rythme-mélodisme lui-même est formulaire. L'enseignement de Jésus, comme celui des rabbis, ne ressortit pas à un genre unique. On y trouve le genre de la maxime, de la parabole, de l'apocalypse, de la prière, de l'argumentation... A cela, il faut ajouter le genre traditionnel du récit historique utilisé par les apprenants de Jésus pour transmettre les faits et gestes de leur Rabbi. Chaque genre a sa mélodie traditionnelle particulière qui en facilite la mémorisation et la transmission.

Il est évident que les rythme-mélodies utilisées par Jésus sont à jamais perdues et qu'il est vain de prétendre les retrouver. La même remarque s'impose d'ailleurs à propos des gestes significatifs. Et ce d'autant plus, comme le soulignait le P. George, à la session du Thil, que les gestes expressifs sont souvent différemment perçus d'un milieu ethnique à un autre. Tel geste expressif en tel milieu a une toute autre signification ailleurs. Pour Marcel Jousse, il n'est pas question d'archéologie mais de **méthodologie**. Il s'agit de mettre en œuvre, d'une manière analogue et adaptée, les procédés pédagogiques de Jésus qui utilisait traditionnellement et doc ethniquement les forces anthropologiques de la mémorisation. Il paraît donc indispensable de puiser dans chaque milieu ethnique ce qui convient le mieux à cette transmission expressive et rythme-mélodique de l'Évangile.

Redonner à la Tradition de style oral son éternelle jeunesse anthropologique en l'arrachant au vieillissement et à la caducité des ethnismes, telle fut l'œuvre de génie de Marcel Jousse. « Cette vie jeune ne demande qu'une prise de conscience pour être saisie dans sa fraîcheur et sa spontanéité »¹⁹. Cette prise de conscience se fait urgente pour l'Afrique, à cette heure où, ayant « contracté l'écriture »²⁰, elle s'engage dans une voie qui a conduit l'Occident, par l'usage immodéré et presque exclusif de cette écriture, au vieillissement que sont l'algèbre et la sclérose. Puisse-t-elle conserver « sa véritable jeunesse en sachant faire resurgir, de son propre tréfonds, la source primordiale qui n'est jamais tarie »²¹. Puisse-t-elle, à côté de l'École du style écrit, instituer « l'École de la Parole vivante où l'Enseigneur enseigne à la manière de (ses pères) »²².

Yves BEAUPERIN.

¹⁹ Marcel JOUSSE, *École d'Anthropologie*, 5 mars 1945.

²⁰ cf. Jacques FEDRY, *Études*, mai 1977, p. 591.

²¹ cf. Jacques FEDRY, *Études*, mai 1977, p. 591.

²² Jean Tuzindé YILBUUDO, *Elaboration d'une Tradition orale*, Afrique et Parole n° 48.